

Election complémentaire à la Municipalité du 8 juin 2025(2^{ème} tour)

Tirage au sort des listes pour l'ordre d'impression dans la brochure

Le délai pour le dépôt des listes pour le deuxième tour de l'élection complémentaire à la Municipalité était fixé au mardi 20 mai à 12h. Le bureau électoral a constaté que deux listes ont été déposées, pour un total de deux candidats, et que ces listes sont conformes à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP).

Conformément aux art. 51 et 64 LEDP (applicables par renvois des art. 88 et 104 al. 2 LEDP), le (la) président(e) du bureau a procédé à un tirage au sort pour attribuer aux listes les numéros d'ordre suivants :

1- Liste No 1

- Mireille Aguirre - Administratrice

2- Liste No 2

- Quentin Vontobel – Assureur

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



La secrétaire :

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.